

Les bourses d'excellence 2021

Au mois de février a été lancée la sixième édition du programme national de Bourses d'Excellence de GARANCE MECENAT, le fonds de dotation de GARANCE Mutuelle.

Ce programme est destiné aux apprentis motivés et méritants, qui justifient d'un parcours d'excellence dans leur cycle de formation et d'apprentissage aux métiers de l'économie de proximité (artisanat ; commerce de proximité ; professions libérales ; autres activités indépendantes).

Depuis son lancement en 2016, plus de 100 lauréats ont bénéficié de ce programme pour un montant de Bourses distribué proche de 170 000 euros.

Les Bourses d'Excellence sont attribuées au titre de l'année scolaire 2021-2022 pour financer tout ou partie de la scolarité de l'apprenti, sous réserve d'une condition d'assiduité et de participation aux examens.

Peuvent également candidater au programme de Bourses d'Excellence de GARANCE MECENAT les apprentis terminant leur parcours de formation en juin 2021. Dans ce cas les bourses attribuées permettront de financer la recherche du premier emploi.

La date limite de remise des candidatures est fixée au 7 mai 2021.



Les lauréats 2019

Pour en savoir plus et télécharger le dossier de candidature de l'édition 2021, ainsi que le règlement du programme :

https://www.fondation-garance.fr/bourse_excellence/programme-de-bourse-dexcellence/

A noter que le nombre de dossiers pouvant être présenté par chaque établissement est limité à cinq.

GARANCE Mécénat soutient et finance les projets et les actions dédiées à l'accompagnement des entrepreneurs actuels et futurs de l'économie de proximité.

GARANCE Mécénat a pour vocation de favoriser :

- la **transmission des savoir-faire** des métiers et le renforcement des liens intergénérationnels,
- la mise en œuvre d'**actions éducatives** dans le cadre de l'**apprentissage** des métiers,
- l'apprentissage et la **création-reprise d'entreprise** dans l'économie de proximité,
- la promotion de l'**excellence des métiers**,
- la mise en œuvre d'études et d'actions visant à accompagner des **entrepreneurs de l'économie de proximité** et leurs familles et à prévenir leurs risques de santé au travail.